

Communiqué de presse

Accord entre les partenaires sociaux de la boucherie-charcuterie

Les négociations salariales pour 2018 se terminent bien

Zurich, le 8 novembre 2017 – Les partenaires sociaux de la boucherie-charcuterie, à savoir l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV) du côté des employeurs et l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) pour celui des travailleurs, ont clos cette année avec succès les négociations salariales pour 2018.

Après trois années sans hausses ou avec des recommandations unilatérales de la part des employeurs pour les entreprises dont les résultats permettaient chaque fois une adaptation salariale, les deux partenaires sociaux ont convenu ensemble d'une augmentation de 0.8% de la masse salariale brute pour l'année 2018. Celle-ci se répartit dans une part dans une hausse générale de 0.5% jusqu'à un salaire mensuel brut de Fr. 5'500.-, resp. un forfait de Fr. 27.50 par mois pour les salaires mensuels bruts dès Fr. 5'501.-. La différence de près de 0.3% de la masse salariale entre la hausse de salaire globale et générale doit par ailleurs être utilisée pour des adaptations individuelles.

Ce résultat est le fruit des prises en considération communes à la fois de l'estime des collaborateurs, du renchérissement général ainsi que de la situation des marges toujours très difficile pour de nombreuses entreprises qui travaillent dans le commerce de la viande.

Contacts médias:

Giusy Meschi, Directrice, Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB),
tél.: 044 311 64 06, mobile: 079 669 69 01, mail: meschi@mpv.ch

Dr. Ruedi Hadorn, Directeur de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV),
tél.: 044 250 70 60, mail: r.hadorn@sff.ch

Service de presse UPSV: Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,
tél.: 044 385 99 99, fax: 044 385 99 95, mail: contact@huber-partner.com